

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 11 (1892)
Heft: 2

Artikel: Le trésor de Pas-de-l'Échelle : communication provisoire
Autor: Ladé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

monsieur le président et messieurs, pour vous renouveler l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 17 juin 1892.

Au nom du conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération :
HAUSER.

Le chancelier de la Confédération :
RINGIER.

LE TRÉSOR DU PAS-DE-L'ÉCHELLE

COMMUNICATION PROVISOIRE

La plupart de nos lecteurs ont sans doute appris par les journaux politiques qu'il a été fait, il y a quelque temps, une trouvaille considérable de monnaies du moyen âge au Pas-de-l'Échelle.

Pour les personnes qui n'habitent pas Genève et n'en connaissent pas les environs, il convient d'expliquer d'abord qu'on appelle ainsi un sentier de montagne, très fréquenté par les citadins, qui va des carrières, situées à quelques minutes de Veyrier, village genevois, mais sur Savoie, à Monnetier, station de villégiature et centre d'excursions dans la gorge qui sépare les deux Salèves. A une certaine distance au-dessus de la partie supérieure de ce sentier, on remarque dans la paroi de rochers abrupte, presque perpendiculaire, une excavation naturelle, mais probablement agrandie par les travaux de l'homme, qui a porté de tout temps le nom de Grotte des faux monnayeurs. Il s'y rat-

tache des histoires, ou plutôt des légendes, de malfaiteurs qui, non contents de faire de la fausse monnaie, partaient de ce repaire pour détrousser les passants et commettre d'autres crimes.

Or, la construction d'un chemin de fer électrique de Veyrier à Monnetier a nécessité le percement d'un tunnel dont l'ouverture occidentale et inférieure se trouve à quelques pas de cette fameuse grotte et l'établissement d'une forge et d'autres installations. L'autre jour donc, le 11 août, quelques ouvriers travaillant à creuser la terre près de la forge, l'un d'eux mit au jour, d'un coup de pioche, tout un amas de petites monnaies ; chacun se servit, en remplit ses poches, mais on avait si peu d'idée de la valeur numismatique, ou seulement métallique, de ces pièces que les auteurs de la découverte non seulement ne se donnèrent pas la peine de ramasser la totalité de la trouvaille pour se la partager entre eux, mais appelèrent même des camarades qui travaillaient un peu plus loin et les invitèrent à se servir : on était hanté par l'idée des faux monnayeurs et l'on était si persuadé qu'on avait entre les mains le produit de leur industrie que les ouvriers, qui avaient les poches pleines de ces pièces, en donnèrent de nombreux spécimens à des enfants, pour les amuser, à des passants quelconques, et en jetèrent même des poignées entières dans les déblais du chantier et sur les fumiers du village. Pendant deux à trois jours on donnait, dans les cabarets et cantines de Monnetier et autres lieux voisins, une poignée des prétendues fausses monnaies du Pas-de-l'Echelle pour un verre d'absinthe. Plus tard, pendant deux à trois jours, elles furent tarifées par le *consensus gentium* à raison d'une pour un *distact*, soit demi-ration d'absinthe, c'est-à-dire qu'on les prenait pour 10 centimes la pièce.

Enfin, le 16 août, un personnage plus avisé que les autres, qui n'avait rien trouvé lui-même mais qui avait le génie de la spéculation, eut l'idée d'acheter trois de ces pièces à raison de 10 centimes l'une et de les porter à Genève pour les faire

estimer, et, s'il y avait lieu, en faire l'objet d'un commerce lucratif en servant d'intermédiaire entre les détenteurs inconscients de Monnetier et Veyrier, etc., et les acheteurs, collectionneurs ou marchands de notre ville.

A partir de ce jour-là, les monnaies du Pas-de-l'Echelle augmentèrent vite de valeur courante ; après être restées un jour ou deux à 1 franc, elles montèrent à 2, puis à 5 francs, et depuis une huitaine de jours on ne peut plus en acheter sur place à moins de 20 et 25 francs la pièce, l'une dans l'autre. On a retourné les fumiers, vidé les fosses de purin, creusé et recreusé le terrain où la trouvaille avait été faite, fouillé, au risque d'être écrasé par des pierres roulantes ou de dégringoler au fond du précipice, les éboulis où le premier jour on en avait jeté des poignées, dans l'espérance de recueillir encore quelques-unes de ces précieuses pièces, d'abord méprisées. Maintenant la récolte est finie et le moment est venu de rendre compte à nos lecteurs de ce qu'elle a produit.

D'abord, quant au nombre de pièces que renfermait la cachette, les évaluations varient entre 1500 et 4 à 5000. Après enquête faite, nous estimons, M. Strœhlin, qui a passé deux jours dans la montagne pour cette affaire, et moi, qu'il n'y en avait pas plus de mille à douze cents, dont 8 à 900 tout au plus ont été conservées ou retrouvées. De ce nombre, il m'en a passé par les mains près de 600, qui nous appartiennent ou qui nous ont été communiquées par d'autres personnes pour servir de base à un travail, aussi complet que possible, qui paraîtra dans la *Revue suisse de numismatique*.

Pour le moment, je dois me borner à quelques indications sommaires. Toutes les pièces dont il est question ici étaient dans la terre, sans aucun récipient ; les témoins oculaires disent qu'elles étaient rangées, à peu près comme des écus dans un rouleau, en plusieurs lignes parallèles. Toutes, à l'exception d'un denier de Vienne, dont nous dirons quelques mots plus loin, et d'un denier de Lausanne postérieur de 2

à 3 siècles, qui doit s'être trouvé là par hasard, probablement plus près de la surface, appartiennent au monnayage de l'évêché de Genève des XI^me et XII^me siècles.

C'est là une circonstance qui n'est pas du tout habituelle dans les découvertes de ce genre. Presque toujours, pour ne pas dire toujours, un trésor enfoui en terre ou muré dans un bâtiment, se compose de pièces de différentes valeurs et provenant de pays différents : le plus grand nombre des pièces appartiennent à la contrée, petite ou grande, où la trouvaille a eu lieu, d'autres aux souverainetés voisines ; d'autres enfin à des pays plus éloignés, et ce sont les moins nombreuses. Pourtant, cela n'est pas constant : on a vu plusieurs fois, entre autres dans nos environs, des collections de ce genre où dominaient les pièces de pays étrangers assez lointains. Mais, ce que l'on n'a jamais vu, du moins à ma connaissance, c'est une trouvaille composée exclusivement du numéraire d'une seule contrée. S'il était permis d'en conclure quelque chose quant à l'origine du trésor du Pas-de-l'Echelle, je serais tenté de penser que c'était le produit du vol d'une caisse publique, ce qui donnerait raison à la tradition populaire. En effet, à cette époque-là, les particuliers acceptaient et donnaient en paiement des espèces étrangères, d'autant plus qu'alors dans toute la chrétienté occidentale on n'avait que les deniers et les oboles qui ne différaient pas beaucoup en poids et en titre d'un pays à l'autre ; les souverains seuls pouvaient exiger qu'on les payât avec leur propre numéraire. La présence d'un denier de Vienne, même s'il y en avait eu plusieurs dans ce lot, ne va pas à l'encontre de ce raisonnement, car d'après les règles de la hiérarchie un évêque était tenu d'accepter comme les siennes propres les monnaies de l'archevêché métropolitain.

En second lieu, je remarque qu'il ne se trouve que des deniers et pas une seule obole et j'avoue ne pas pouvoir m'expliquer ce fait absolument insolite. Les oboles étaient beaucoup moins nombreuses que les deniers dans la circu-

lation, mais on en trouve couramment dans les trésors. Peut-être les considérait-on, pour les affaires officielles, comme des quantités négligeables et ne les acceptait-on pas dans les caisses publiques ; peut-être aussi n'en avait-on pas frappé depuis longtemps, pour une cause ou pour une autre, à l'époque où notre trésor a été confié à la terre.

Quoiqu'il en soit, le fait de renfermer des espèces contemporaines, ou à peu près, de souverainetés différentes est précisément ce qui donne le plus de valeur, au point de vue scientifique, aux trésors provenant de temps où les monnaies n'étaient pas datées, parce que les unes permettent de déterminer les autres, et il est vraiment regrettable qu'on n'ait trouvé au Pas-de-l'Echelle que des deniers de Genève. L'étude de ces pièces est rendue par là singulièrement difficile, d'autant plus que les documents écrits relatifs au monnayage de cette époque reculée manquent presque complètement et que même l'histoire politique de nos contrées, aux XI^me et XII^me siècles, est extrêmement fragmentaire.

Nos deniers appartiennent à deux grandes classes : les uns sont anonymes, les autres portent le nom de Frédéric. Heureusement il n'y a eu qu'un évêque de ce nom, mais on ne connaît pas même les dates de son avènement et de sa mort. Dans le Régeste genevois ¹ il n'est pas fait mention de lui avant 1031 ou 1032, mais d'après Besson ² il régnait déjà en 1025, et il est cité dans des chartes qui vont jusqu'à 1073. Il aurait donc siégé près d'un demi-siècle, d'abord sous Rodolphe III, le Fainéant, dernier roi de la Bourgogne Transjurane, ensuite sous trois rois de Germanie, empereurs romains, Conrad II, le Salique, Henri III et Henri IV.

Les deniers de Frédéric peuvent se ranger sous trois types principaux :

1° deniers au temple à cinq colonnes ;

¹ Régeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Genève 1866.

² Cité par Blavignac, Armorial genevois, p. 34.

2° deniers au temple à quatre colonnes, de bon style ;

3° deniers au temple à quatre colonnes à légendes incorrectes et frappés d'une manière plus ou moins négligée, disons même barbare.

Les deniers à cinq colonnes, beaucoup moins nombreux que les autres (nous en avons vu six en tout) sont d'un module un peu plus fort, près de 19 millimètres ; ils ont avec ceux de la seconde catégorie, que nous appelons de bon style, ceci de commun qu'ils sont de bon argent, c'est-à-dire à 8 à 900 millièmes autant qu'on peut en juger sans les avoir fait essayer¹, qu'ils pèsent près de 1 gr. 20 ; qu'ils sont gravés d'une manière assez soignée pour l'époque et ont des légendes correctes, GENEVA CIVITAS à l'avvers + FRIDERICS (ou FRIDERICUS) EPS au revers. La forme des lettres varie un peu, mais dans des limites assez étroites, et l'on peut présumer que tous les deniers de bon style à quatre colonnes, pour ne parler que de ceux-là, ont été frappés à peu d'intervalle les uns des autres. A l'avvers on voit le temple carolingien, haussé de deux degrés, surmonté d'une croisette qui fait corps avec lui, tout en servant à marquer le commencement de la légende ; enfin, sur le tympan on aperçoit un signe, le plus souvent celui que M. Demole a comparé à un E oncial² couché, quelquefois un anneau. Au revers le champ est occupé par une croix pattée sans cantonnement.

Les deniers à quatre colonnes de style négligé, tout en maintenant en somme le même type que les pièces plus soignées, forment une série descendante où l'on voit les types et les légendes se dégrader de plus en plus. Sur quelques-uns la dégénérescence se borne à des légendes rétrogrades, ou qui doivent se lire du dehors de la pièce, ou à de l'irrégularité dans les lettres dont quelques-unes penchent ou sont beaucoup plus hautes ou plus petites que les autres ; sur

¹ Il va sans dire que nous ferons essayer un certain nombre de ces pièces pour notre travail destiné à la *Revue*.

² Je préférerais dire un E lunaire.

d'autres pièces cela va plus loin : les lettres, bien placées ou mises à l'envers, sont encore plus irrégulières : les F sont remplacés par des E, les R par des P, les P mis pour des R et les D se confondent, etc., etc., on lit CIVIS au lieu de CIVITAS. Tout au bas de l'échelle on trouve des pièces où le nom de Genève devient ENCVA¹ et même CNCVA.

Chose curieuse, en même temps que la forme laisse à désirer, la valeur intrinsèque de ces deniers de la troisième catégorie diminue aussi ; leur poids n'atteint plus 1,12, oscille entre 1,10 et 1 gr., et descend même au-dessous d'un gramme, et le métal paraît d'un titre plus bas qu'à ceux de bon style. Il y a donc là une dégénérescence complète, qui s'explique peut-être par les événements politiques qui se répercutaient sur le monnayage : il est sûr que Frédéric a régné déjà du temps de Rodolphe le Fainéant ; on peut donc supposer qu'au début de son épiscopat il battait monnaie d'une manière correcte comme l'avaient fait ses prédécesseurs et que par la suite, pendant les dernières années du faible souverain qui devait être le dernier de sa race, les liens de l'Etat se relâchant à l'approche de la fin prévue du royaume de Bourgogne, tout le monde en profita pour se livrer à la licence, chacun dans sa sphère et selon ses moyens et que c'est à ce moment que l'évêque émit les deniers dont nous parlons, inférieurs de toutes manières aux premiers qu'il avait fait frapper. Puis, une fois l'autorité impériale établie dans la contrée, il aurait été forcé de frapper dans les mêmes conditions que son supérieur l'archevêque de Vienne, quant au type et au poids des monnaies, et privé du droit d'y inscrire son nom.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, passons à la seconde classe de deniers, à ceux qui ne portent pas de nom d'évêque. Ils forment les deux tiers de la trouvaille. Le type en est complètement différent.

¹ Quelqu'un m'a suggéré l'idée que ENCVA pourrait bien signifier Annecy, chef-lieu d'un décanat de l'évêché de Genève, où il y aurait eu aussi un atelier monétaire. Je pense qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette hypothèse.

Tandis que sur les pièces de Frédéric nous avons sur une des faces le temple avec le nom de la ville et sur l'autre la croix avec le nom de l'évêque, sur les deniers anonymes on trouve sur la face qui continue à porter le nom de la ville, GENEVA CIVITAS, et que pour cette raison j'appellerai l'avvers, (quoiqu'on puisse différer d'avis à ce sujet) une croix cantonnée de quatre besants ou de quatre points carrés, et au revers la tête du saint, patron de l'évêché, dans le champ, accompagnée de son nom en légende circulaire. C'est toute une révolution monétaire : le temple carolingien qui s'était conservé dans la région du Léman, y compris l'évêché de Genève, fait place au type qui était adopté à Vienne depuis le premier tiers du X^{me} siècle¹. Et, en constatant ce changement de type, quelles qu'en soient les causes, nous sommes d'autant plus fondés à le qualifier d'*imitation* du type viennois que la ressemblance va encore un peu plus loin : ici vient se placer un fait tout nouveau, absolument inattendu, c'est que quelques-uns des deniers anonymes de Genève trouvés au Pas-de-l'Echelle portent la tête et le nom de Saint-Maurice, patron de l'archevêché de Vienne. C'est une découverte capitale, le clou, comme on dit maintenant, de toute l'affaire et les vrais numismates croiront sans peine que ce n'est pas sans un léger battement de cœur que j'ai déchiffré la première de ces pièces qui m'est tombée sous la main : GENEVA CIVITAS d'une part, S. MAVRICIVS de l'autre. Nous en avons vu en tout 7 exemplaires appartenant à trois variantes et on ne trouvera pas mauvais que nous les décrivions en détail.

1° Croix pattée cantonnée de quatre besants.

+ GENEVA CIVITAS (S retournée) entre deux grènetis.

rs. Tête du Saint, chevelue, ceinte d'un diadème dont les deux bouts pendent derrière l'occiput.

+ · S · MAVRICIVS · entre deux grènetis.

¹ D'après M. Morin-Pons, Numismatique féodale du Dauphiné, Paris 1854, page 7, le monnayage viennois au type de Saint-Maurice a commencé du temps de Louis l'Aveugle, mort en 928.

2 exemplaires. Module : 0,018-19. Poids : 1,33 et 1,22.
Argent.

2° Croix comme au n° 1.

+ CINE (N et E liés) VA CIVITIS (S retournée).

℞ Tête comme au n° 1.

+ · S · MAVRICIVS

1 exemplaire. Module : 0,018-19. Poids : 1,27.

3° Croix à peine pattée, cantonnée de quatre besants.

+ GE (ces deux lettres à formes très insolites) NE (ces deux lettres liées) VA CIVITAS.

℞. Tête comme aux deux numéros précédents.

+ SVICIRVAM · S (toutes les lettres retournées).

4 exemplaires. Module : 0,018. Poids : 1,17, 1,15-16, 1,11 et 1,10.

On voudra bien remarquer que la tête de Saint-Maurice n'est pas tonsurée comme l'est plus tard celle de Saint-Pierre, et qu'elle porte un diadème ; il paraît que cette dernière circonstance est une des caractéristiques de ce saint-là, car elle se trouve presque sans exception sur les monnaies de Vienne où il figure, et on me dit que de nos jours il est d'usage de peindre Saint-Maurice avec un diadème : tel est le cas, entre autres, d'un tableau qu'on voit dans l'église de Veyrier dont il est le patron.

Maintenant, comment peut-on expliquer la présence de ce saint sur une monnaie de Genève ? La réponse à cette question me paraît difficile à donner.

Doit-on peut-être mettre ce fait en corrélation avec l'existence d'une armoirie de Genève antérieure à l'aigle et à la clef qui aurait consisté en une croix d'azur en champ d'argent ? On sait que Blavignac, se fondant sur un passage de Michel Roset¹ et sur une peinture qu'on voit sur un missel de la bibliothèque publique de notre ville, s'est évertué à prouver qu'il y a eu, peut-être dès la fin du XIII^{me} siècle,

¹ Chroniques de Geneve, 1562. Cité par Blavignac, op. cit. page 195.

une croix de Genève, de même forme que la croix de Saint-Maurice, c'est-à-dire tréflée, comme insignes de la Communauté; doit-on voir dans les pièces que nous venons de décrire une confirmation de cette hypothèse en interprétant la mention de ce Saint comme une intervention des citoyens dans le monnayage de l'évêché? Cela me paraît peu probable: au XI^me siècle, les communes ne manifestaient pas encore les désirs d'indépendance qui les animèrent plus tard, et du reste, l'existence de cette armoirie municipale n'est rien moins que prouvée. — Doit-on plutôt supposer que Genève avait deux patrons, comme d'autres villes en avaient deux ou trois ¹, qu'à l'origine on invoquait indifféremment l'un ou l'autre, et que plus tard Saint-Pierre a occupé seul la place qu'il partageait d'abord avec Saint-Maurice? Cela aussi me paraît peu probable. Quoique peu ferré sur l'hagiologie, je crois être sûr qu'il n'existe pas de document qui donne à l'évêché de Genève d'autre patron que le prince des apôtres. Le plus simple, je crois, est de voir dans le Saint-Maurice de nos monnaies celui de l'archevêché de Vienne. Si peut-être l'adoption du type viennois par Frédéric ou un de ses successeurs lui avait été imposée par l'empereur ou par son avoué, comme je l'ai avancé timidement à titre d'hypothèse, cette même autorité peut fort bien avoir enjoint aussi à l'évêque de mettre sur ses monnaies le patron de l'archevêché dont il dépendait. Une variante de cette explication consisterait à supposer que l'archevêché aurait été chargé de fournir de numéraire le diocèse de son suffragant jugé incapable ou indigne, pour les raisons que j'ai exposées plus haut, de s'acquitter de ce devoir, et, pour ce faire, aurait fait frapper dans son atelier de Vienne des monnaies semblables aux siennes propres en remplaçant seulement VRBS VIENNA par GENEVA CIVITAS. Mais il n'est pas nécessaire de chercher si loin: l'imitation du type viennois par l'évêque de Genève s'explique, sans l'intervention de per-

¹ Zoug, par exemple, mentionne sur ses monnaies Saint-Oswald, Saint-Michel et Saint-Wolfgang.

sonne, par le désir qu'il aurait eu de donner à ses monnaies un cours plus étendu¹ et, dans ce but-là, il était indiqué de rendre la copie aussi semblable que possible à l'original pour le poids, le titre, le module, le type du champ et la légende ; ce n'était point une contrefaçon, une imitation frauduleuse, mais l'imitation d'un type estimé, comme cela a eu lieu plus tard sur une grande échelle pour les esterlins d'Angleterre, plus tard encore pour les gros tournois de France et pour les florins de Florence.

Puisque nous avons été amenés à parler des deniers de Vienne qui auraient été imités, pour une raison ou pour une autre, par les deniers de Genève au nom de Saint-Maurice, c'est maintenant le moment de décrire l'exemplaire unique que l'on en a retrouvé au Pas-de-l'Échelle :

Croix pattée cantonnée de quatre besants.

+ · VRBS VIENNA · dans un double grènetis.

rs. Tête du Saint, chevelue, ceinte d'un diadème dont les deux bouts pendent derrière l'occiput.

+ SVICIRVAM · S (toutes les lettres retournées) entre deux grènetis.

Module : 0,019. Poids : 1 gr. 33. Argent.

Cette pièce est inédite. Elle forme la transition entre le denier figuré sous le n° 5 de la planche I du grand ouvrage de M. Morin-Pons et les numéros 2 et 3 de la planche II ; elle diffère de la première pièce par les besants et par la légende rétrograde, et des secondes par l'absence de la légende MAXIMA · GALL. Cette pièce aurait une certaine importance pour fixer l'époque à laquelle ont vu le jour les deniers genevois au même type si on pouvait lui assigner à elle-même une date approximative ; malheureusement ce n'est pas le cas : tout ce qu'on peut en dire c'est qu'elle est postérieure au denier I. 5. qui a certainement été frappé avant 1066 et antérieure aux deniers II. 2 et 3 qui sont du siècle suivant.

¹ C'est l'opinion de M. Morin-Pons. Ce savant m'a fait l'honneur l'autre jour de venir me voir à son passage à Genève et de discuter avec moi les différentes hypothèses qui se rattachent au trésor du Pas-de-l'Échelle. Je tiens à le remercier publiquement de cette visite.

Revenons maintenant aux deniers de Genève. Ceux qui ne portent pas de nom d'évêque forment, nous l'avons dit, les deux tiers de notre trouvaille. Sauf les sept exemplaires dont nous venons de parler, tous les autres portent la tête et le nom de Saint-Pierre; on peut donc en conclure que les Sanctus Mauricius ont été une innovation qui n'a pas duré longtemps; depuis, c'est Saint-Pierre qu'on voit figurer invariablement sur les deniers de Genève jusqu'à la clôture de l'atelier épiscopal, en 1360 environ.

On sait que les deniers anonymes avec SANCTVS PETRVS appartiennent à des types différents et deviennent de plus en plus mauvais quant à la facture et à la valeur intrinsèque au fur et à mesure qu'on s'approche des temps modernes. Tous les termes de cette série ne sont pas représentés dans le trésor du Pas-de-l'Echelle, bien s'en faut. Nous n'avons là que les premiers en date: il n'y en a pas avec la légende GENEVAS, ni avec la croix cantonnée d'une S et d'un besant, ni surtout avec le dessin informe où l'on a peine à reconnaître une tête humaine.

Tous nos deniers anonymes portent à l'avvers + GENEVA CIVITAS, comme du temps de Frédéric, autour d'une croix cantonnée de quatre points carrés, et au revers + SCS PETRVS autour d'une tête, le plus souvent tonsurée, plus ou moins grande, plus ou moins bien dessinée, mais qu'on peut reconnaître pour ce qu'elle est sans aucun effort d'imagination. Ils présentent entre eux des différences quant au poids et au module, quant aux détails de la tête et surtout quant à la forme des caractères, mais il est beaucoup plus difficile que pour les Frédéric de les classer en catégories bien distinctes à cause des innombrables transitions d'un type ou d'un sous-type à l'autre. Je n'ai pas encore pu débrouiller tout cela. Tout ce que je puis dire, en attendant mieux, c'est qu'il n'y a pas parmi les anonymes de notre trouvaille de pièces aussi bien gravées et d'un titre aussi élevé que les deniers bon style de Frédéric, mais qu'il n'y en a pas non plus d'aussi informes et aussi barbares que les deniers CNCVA; à ces deux points de vue ils se tiennent tous dans

une même honnête médiocrité : par contre les différences de module et surtout celles de poids sont plus considérables pour les anonymes que pour les Frédéric, de même pour la forme des caractères.

Enfin je puis dire dès à présent que les deniers anonymes sont en moyenne passablement plus pesants que ceux de Frédéric ; quelques-uns dépassent 1 gr. 35 et il y en a qui vont jusqu'à 1 gr. 40. Cela étonne à première vue car on est habitué à voir les monnaies diminuer de valeur à mesure qu'on avance, mais cela paraît tenir à ce que ces deux catégories de deniers ne sont pas taillées d'après les mêmes principes : ce sont, je crois, des fractions à dénominateurs différents d'unités pondérales différentes aussi.

Un dernier mot. Depuis que les deniers du Pas-de-l'Echelle ont beaucoup augmenté de valeur marchande et que les provisions disponibles en sont épuisées, on voit maintenant des gens de Monnetier qui viennent offrir des pièces tout à fait différentes qu'ils prétendent avoir trouvées eux-mêmes près de la grotte des faux-monnayeurs, des blancs de Charles VII ou Charles VIII de France, des soldini de Jean-Galéas Visconti, des deniers de Gènes ou de Saint-Maurice. Est-ce que vraiment, comme c'était le cas pour le denier lausannois dont nous avons parlé au commencement de cet article, ces pièces ont été trouvées là, dans un endroit qui paraît avoir été autrefois plus fréquenté que de nos jours, ou bien doit-on penser que, les circonstances étant favorables, ces gens ont sorti de tiroirs où elles dormaient depuis longtemps des pièces d'une tout autre provenance ? C'est une question de psychologie plutôt que de numismatique et je ne prendrai pas sur moi de la résoudre. Je me borne donc à la signaler à l'attention des amateurs et aux réflexions des lecteurs du *Bulletin*.

5 septembre 1892

D^r LADÉ.

P. S. Cet article était déjà composé et corrigé quand nous avons appris qu'il se faisait une émission importante

d'imitations des deniers décrits ci-dessus. Pour le moment, on n'a mis en vente que des faux deniers anonymes avec la tête de Saint Pierre, mais nous ne doutons pas que l'entrepreneur, qui est en relation avec un faussaire bien connu de notre ville, ne s'en tiendra pas là. Avis aux collectionneurs qui feront bien de procéder dans leurs achats de ces pièces avec la prudence du serpent. Nous avons vu deux exemplaires de ces deniers imités et nous y avons trouvé deux critères qui permettent de les reconnaître comme faux, mais nous nous garderons bien de les énoncer ici de peur que ces lignes tombant sous les yeux des auteurs de la tromperie, ils ne corrigent leurs coins, ce qui rendrait presque impossible de distinguer les vrais des faux.

Genève, 30 septembre 1892.

D^r LADÉ.

MÉDAILLE C. VOGT

Notre collègue, M. Hugues Bovy, vient de donner au public une occasion nouvelle d'apprécier son rare talent ; il a gravé, d'après un médaillon qu'il avait exécuté en 1889 pour la collection de portraits des professeurs de l'Université de Genève¹, une fort belle médaille consacrée à la gloire de son ami, le naturaliste Carl Vogt.

On a reproché à cette médaille son relief excessif ; nous avons même entendu dire que ce n'était point une médaille, mais bien un bas-relief ! bas-relief ou médaille, ce n'en est pas moins une pièce magnifique, la plus belle peut-être

¹ Cette série de médaillons de bronze renferme de fort belles œuvres ; cela pourra faire dans la suite, une série parallèle de médailles genevoises qui est dignement inaugurée par la médaille Vogt.